

17km – balisage : jaune (PR®) et jaune/rouge (GRP®)
(Possibilité de raccourcis)

Quinçay est situé à environ 8 km au nord-ouest de Poitiers.

Promenade aux paysages variés mais toujours vallonnés et jalonnée de lavoirs restaurés. La 1^{ère} partie se déroule essentiellement parmi les prés et les cultures. Après le château de Masseuil, on pénètre dans la très jolie forêt de Vouillé-St-Hilaire. L'aire de pique-nique de la fontaine de Ringère offre un moment de détente.



1- 0 km : Départ place de la liberté (ancien cimetière) (possibilité de raccourcir en descendant vers le lavoir et monter vers Château-Gaillard). Descendre la D12, rue du Prè de la Lampe (balisage jaune). On trouve le GRP (balisage jaune/rouge). Dans le virage, aller à gauche, longer l'Auxance, passer devant un lavoir. A la route, s'engager à gauche dans les Basses Roches. Continuer sur le chemin de Château-Gaillard, franchir la rivière, passer devant les maisons adossées à la falaise. A la patte d'oie, tourner à droite.

2- 1,5 km Continuer tout droit en longeant une ligne EDF. Après une construction en bois, suivre la route à gauche, passer sous la ligne EDF. Traverser la route (camp de Seneret), poursuivre en face sur le chemin. Au bout, poursuivre sur la route à droite. Emprunter le 1^{er} chemin à droite au milieu des cultures. A son extrémité

aller à gauche. Suivre la route à gauche et, avant les maisons, prendre le 1^{er} chemin à droite. A la première intersection, aller à gauche en direction d'un petit bois et d'un château d'eau. Poursuivre sur 1,5 km. Dans la descente monter à droite et atteindre Bois-Frémin.

3- 6,5 km Aller à droite, rue du Bois-Frémin (on quitte le PR pour continuer sur le GRP). Au niveau du n°9 aller à gauche. A la sortie du hameau aller à gauche vers « La Gère ». Suivre à droite la rue du Prè de l'Epine, tourner à gauche et poursuivre tout droit sur un chemin herbeux. En bas du chemin suivre la route à gauche (on quitte le GRP).

4- 7,5 km Longer la rivière, la franchir et monter en direction du château. En haut, suivre à droite la rue du château. Au stop aller à droite puis emprunter à gauche la rue du Sargé (on retrouve le PR).

5- 8,5 km Traverser la D12 et prendre la 1^{ère} rue à gauche vers le Vivier. Suivre ensuite la rue du Chiron Rapé et prendre le 1^{er} chemin descendant à gauche dans le bois.

6- 9,8 km En bas, retrouver le GRP, l'emprunter à gauche. (possibilité de raccourci, 1^{er} chemin à droite).

Poursuivre tout droit jusqu'à l'aire de pique nique de Ringère. Virer à droite, passer devant lavoir (abri). Aux maisons aller à droite. A la patte d'oie aller à droite. Au hameau descendre la route à gauche. En bas poursuivre sur la route à gauche.

7- 13 km En haut, dans un virage, prendre un chemin à droite. Traverser une route. Passer près de l'observatoire (tour), 50 m après tourner à gauche. A la patte d'oie descendre à gauche (quitter le PR). Poursuivre sur ce chemin descendant pour atteindre la D12. Tourner à gauche et rejoindre le parking.

A voir: église St-Eleusippe possédant une porte inscrite, ne dalle funéraire (16^{ème}) et une croix hosannière (16^{ème}) dans le cimetière., les moulins, Château-Gaillard (17^{ème}), la forteresse de Masseuil fut construite à partir de 1443. Cette forteresse permit au chapitre de Saint Hilaire, alors parvenu à son apogée, de mettre à l'abri ses gens et ses biens les plus vulnérables. A l'origine, la forteresse comprenait une vaste enceinte, entourée de douves profondes, une porte fortifiée avec un pont-levis, et des bâtiments à l'intérieur, servant de refuges. Le château fut démoli vers 1580 puis reconstruit peu après. Deux tours d'enceinte sont encore d'époque (XV^{ème} siècle) et sont classées à l'Inventaire des Monuments Historique

De nombreuses autres idées de randonnées:

Communauté de communes du Vouglaisien, Basses rues, BP 17, 86190 Vouillé
Maison du tourisme 33, place Charles de Gaulle BP 287 – 86007 POITIERS CEDEX
cdt@tourisme-vienne.com - www.tourisme-vienne.com

et également dans notre topo-guide® « La Vienne ... à pied »

Conseils aux randonneurs

Etre bien chaussé, respecter la nature et la propriété privée, tenir les chiens en laisse, ne pas abandonner de détritrus, ne pas faire de feu, observer la faune et la flore sans les toucher, emporter une trousse de secours

Signalez nous les anomalies constatées et faites nous part de vos observations, de vos critiques, tant sur le balisage que sur le plan environnemental.

Rappel : en cas de non-concordance, le balisage est prioritaire au descriptif papier.